



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u>

LOCATION DE BIENS COMMUNAUX :

Location d'un jardin à titre gratuit au profit de l'association pavillaise « Sourire du monde ».

Délibération n°2024/17

11 MARS 2024

Date de la convocation : 5 mars 2024

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 14 mars 2024 et de son affichage électronique L'An deux mil vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, M. GALISSON Hubert qui a donné pouvoir à M. VANDEVILLE Gérard, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de conseillers votants : 29 **LOCATION DE BIENS COMMUNAUX**: Location d'un jardin à titre gratuit au profit de l'association pavillaise « Sourire du monde ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association pavillaise « Sourire du monde » nouvellement constituée a pour but de créer du lien social au travers d'activités et de sorties culturelles, tout en donnant des cours aux adultes ne maitrisant pas l'écriture et la lecture, en plus d'une aide aux devoirs et d'une aide administrative.

Parmi les activités proposées aux adhérents, figure la culture potagère, dont les légumes récoltés sont cuisinés lors des ateliers « Du jardin à l'assiette ». Ils sont également proposés aux adhérents ayant participé à l'exploitation du jardin ainsi qu'à leurs enfants.

Compte tenu du caractère caritatif de cette association, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De louer gratuitement à l'association « Sourire du monde » représentée par Mme Soumïa ZIDANE la parcelle de jardin n°3 d'une superficie de 170 m² située au sein des jardins familiaux de l'avenue Jean Jouvenet dont le coût annuel de location est normalement de 17 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire, François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.